



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE

## BAREME 2017 DES HONORAIRES TTC CENTURY 21 LD IMMOBILIER

### TRANSACTION

Jusqu'à 30.000 € ..... forfait 3.000€ TTC  
 De 30.000 € à 60.990 € ..... 10 % TTC du prix de vente  
 De 61.000 € à 152.449 € ..... 7,5 % TTC du prix de vente  
 De 152.450 € à 320.144 € ..... 7 % TTC du prix de vente  
 De 320.145 € à 411.999 € ..... 6,5 % TTC du prix de vente  
 De 412.000 € à 499.999 € ..... 6 % TTC du prix de vente  
 De 500.000 € à 762.245 € ..... 5 % TTC du prix de vente  
 A partir de 762.246 € ..... 4 % TTC du prix de vente

### Important :

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence.

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur.

Les prix affichés en vitrine sont donc avec la commission d'agence incluse.

### GESTION LOCATIVE

7% HT sur toutes sommes encaissées

### LOCATION

Pour les logements nus ou meublés suite à la Loi ALUR du 15-09-2014

#### **A la charge du Locataire**

Zone très tendue : 12 € (visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m<sup>2</sup> de la surface habitable (état des lieux)

Zone tendue : 10 € (visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m<sup>2</sup> de la surface habitable (état des lieux)

Hors zone très tendue & tendue : 8 € (visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m<sup>2</sup> de la surface habitable (état des lieux)

#### **A la charge du Bailleur**

8% TTC du loyer annuel hors charges + 130 € Rédaction d'acte

#### **Pour un parking ou garage**

Location : 150 € TTC - Bailleur : 150 € TTC

Ou répartition Bailleur/Locataire selon mandat

#### **Pour les locaux commerciaux**

10% HT du loyer triennal à la charge du preneur

#### **Hors recherche de locataire**

Rédaction bail : 260 € TTC

Etat des lieux : 200 € TTC

« Les honoraires à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations (à savoir visite, constitution du dossier et rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations ».